Image not found or type unknown

Procedure pour accident dans un magasin

Par **titi22**, le **24/06/2013** à **22:08**

il y a maintenant7 mois j'ai eu un accident dans un magasin je suis tombee car il y avait quelquechose sur le sol qui m'a fait glissée blessure à la main droite atteinte tendon superficiel a 7O% et profond à 20% opération attele 6 semaines arret de travail de trois mois rééducation, puis problème d'adhérence et je suis toujours en arret depuis ce temps je viens de me faire réopérer pour liberer les tendons j'ai fait une déclaration à mon assurance habitation qui couvrait la protection juridique qui s'est mis en contact avec l'assurance du magasin malheureusement l'assurance adverse
ne répond pas aux courriers de mon assurance. Désormais mon assurance
me dit qu'il faut aller au pénal, me demande de prendre soit un avo cat auquel il donnerait mon dossier ou de prendre un avocat qu'ils connaissent en sachant qu'ils me disent que je devrais payer la facture et que les frais d'avocats sont plafonnés. les frais de justice n'étant pas inclus dans mon contrat voila que dois je faire

Par **infojuriste**, le **24/06/2013** à **22:13**

Aller au pénal ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés